



**BANQUE des
TERRITOIRES**



ETABLISSEMENT PUBLIC
Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
Délégation de Bordeaux

**Société d'Aménagement des Territoires
Et d'Équipement des Landes
55 rue Victor Hugo**

Ref.dossier : SATE1 ATANTISUD
Ref Client : 42077
Suivi par : SOULEILLEBOU BERTRAND
Téléphone : 07 85 90 67 89

40000 MONT DE MARSAN

Bordeaux, le vendredi 5 février 2021

A l'attention de Monsieur MARTINEZ Olivier

Objet : Offre de financement - SATEL - ATLANTISUD

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'opération citée en objet, vous avez sollicité la Caisse des Dépôts pour l'apport d'un financement de moyen terme.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, j'ai le plaisir de vous informer que notre comité d'engagement a donné son accord à l'octroi d'un financement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 € (euros)

Durée du prêt : 7 ans

Mobilisation : versement unique dans les 6 mois suivant la signature du contrat

Amortissement : Progressif

Différé d'amortissement : 12 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Frais de dossier : offerts

Taux d'intérêt annuel : 0,75 %

Taux effectif global : 0,75 %

Taux de période : 0,1875 % sur la base d'une période de calcul trimestrielle

Indemnité de remboursement anticipé : oui

Garantie : 80 % collectivité locales

L'octroi de ce financement est conditionné à la domiciliation des recettes et des dépenses de l'opération financée sur votre compte à vue ouvert dans nos livres.

Le TEG est calculé sur la base d'un versement unique et sans tenir compte d'éventuels remboursements anticipés partiels ou totaux pendant la période d'amortissement.

Dans le cas où le financement porterait intérêts à taux variable, la Caisse des Dépôts retiendra un index égal à zéro dans l'hypothèse où l'index de référence utilisé pour le calcul des intérêts, du TEG ou des intérêts de retard serait négatif.

La présente offre demeure valable pendant 30 (trente) jours à compter de la date de son émission. Avant l'expiration de ce délai, je vous remercie de bien vouloir nous retourner cette offre revêtue de votre paraphe, de la mention manuscrite « bon pour accord », de la date de signature, et de votre signature.

Le contrat sera émis sous réserve de l'obtention des documents justifiant du respect des ratios de la Loi Galland par les collectivités locales garantissant les prêts. Les fonds ne seront versés qu'après la transmission des délibérations de garantie des collectivités locales.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir noter que la signature du contrat de prêt devra impérativement intervenir dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la signature de la présente lettre d'offre. A défaut, notre offre de financement sera caduque.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour LA SATEL

Bon pour accord
le 05/02/2021

Le Directeur de la SATEL
Frédéric BASSIÉ

Pour la Caisse des dépôts,

Jean-Paul TERREN
Directeur Territorial